

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-OMER

Bureau de l'Animation Territoriale
et du Développement Durable

Saint-Omer, le 5 avril 2012

Compte-rendu de la réunion publique du 15 mars 2012 sur le risque de submersion marine à Oye-Plage et plus particulièrement le lotissement des Escardines

Etaient présents

Mme MANGUIN-DUFRAISSE, Sous-Préfète de Saint Omer.
M. Francis MANIER, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Saint Omer, service protection civile de la Préfecture
M. Olivier MAJEWICZ, Maire de Oye-Plage
M. Guy VERMERSCH, adjoint au maire de Oye-Plage
M. Teddy LAUBY, mairie de Oye-Plage
M. Julien HENIQUE, DREAL- Nord-Pas-de-Calais, maître d'ouvrage sur l'étude des submersions marines
M. Mathieu FLOURIEZ, DREAL - Nord-Pas-de-Calais,
M. François NADAUD, Directeur adjoint de la DDTM Pas-de-Calais à Boulogne, délégué à la mer et au littoral.
M. Bernard MATHON, DDTM Pas-de-Calais Arras, Chef de service Eau et risques
M. Patrice FOURDRINOY, DDTM Pas-de-Calais Arras – service Eau et Risques
M. Jean marie CARIN, DDTM Pas-de-Calais - instructeur unité PPRN
M. Nicolas LEPENNE, DDTM Pas-de-Calais - Coordinations Territoriales Côte d'Opale.
Mme Valérie ZIOLKOWSKI, DDTM Pas-de-Calais - chargé d'étude du PPRN au Service Risque
M. Frédéric BIASSE, DDTM 62- contrôleur chargé protection
M. Alexandre DRIENCOURT, EDEN 62

Monsieur le maire prend la parole et s'excuse de ne pas avoir fait cette réunion plus tôt en raison des élections sénatoriales et de la période estivale.

Il rappelle que lors de la dernière réunion, les services de l'Etat avaient été sollicités pour une étude sur le risque de submersion marine. Cette dernière a mis à jour un risque centennale lié aux intrusions marines avec le risque potentiel d'une rupture du cordon dunaire qui mettrait plus particulièrement en péril le quartier des Escardines de Oye-Plage.

Plusieurs réunions sur le sujet ont eu lieu entre 2011 et début 2012 avec les différents services de l'Etat et la commune de Oye-Plage. Ils sont aujourd'hui présents et sont à la disposition du public pour répondre aux questions.

Mme la Sous-préfète prend la parole et présente cette réunion d'information.

L'intérêt d'avoir laissé passer autant de mois entre les réunions a permis de prendre du recul par rapport aux événements liés à la tempête Xynthia qui a fait des ravages sur la côte charentaise. L'Etat se préoccupe du risque de submersion marine. Ses services y travaillent depuis un certain temps pour établir des diagnostics et sont maintenant arrivés aux conclusions que le risque existe, même s'il n'est pas éminent. Il nous revient maintenant de voir comment y faire face ensemble, collectivement, l'Etat, la collectivité et les habitants.

La réunion d'aujourd'hui a pour objectif de vous présenter ce risque de submersion marine, de vous informer et de vous exposer les moyens de s'en protéger.

La Sous-Préfète demande ensuite aux représentants de l'Etat de se présenter avant la projection d'un diaporama explicatif.

Diaporama de la DDTM (voir document joint).

- qu'est ce que la submersion marine ?
- Le contexte de Oye-plage ?
- La stratégie de gestion des risques à mettre en place

La présentation est faite sur la base du diaporama téléchargeable sur le site Internet de la DDTM du Pas-de-Calais au lien suivant : <http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr/>.

La DDTM précise le contenu de la présentation :

- explication du phénomène de submersion marine
- contexte de Oye-Plage et des Escardines
- politique de gestion du risque de submersion marine à mettre en place

Le contexte centennal est expliqué. La submersion marine d'occurrence centennale (1 probabilité sur 100 de survenir dans l'année) se traduirait par des hauteurs d'eau au sein du lotissement des Escardines de plus d'un mètre.

La submersion marine peut se propager :

1. soit par le débordement depuis la plage de Grand Fort Philippe et le chenal de l'Aa,
2. soit par la rupture du cordon dunaire en façade maritime,
3. soit par les deux.

Compte tenu de ce contexte d'aléa très fort en zone de cuvette et parallèlement à l'instruction du PPRNL interdépartemental sur les 3 ans à venir : la priorité est d'informer la population concernée puis d'organiser la gestion de crise afin de protéger les personnes.

La carte des aléas est le croisement des données entre les hauteurs d'eau et leur vitesse. Pour le lotissement des Escardines les hauteurs d'eau pourraient atteindre 1 mètre.

La gestion du risque naturel est une stratégie nationale entre les services de l'Etat, les collectivités et les citoyens. Suite à l'événement Xynthia, cette stratégie a été requalifiée au niveau national au travers du plan submersion marine, cette démarche se décline en 4 axes qu'il convient de mener simultanément :

- 1^{er} point, la connaissance du phénomène et son information (réunions),
- 2^{ème} point, organiser les dispositions d'aléas pour le jour où le risque se produit,
- 3^{ème} point, agir sur la maîtrise de l'urbanisation, c'est-à-dire ne plus construire sur les zones submersibles et prendre des mesures pour adapter et sécuriser l'habitat existant,
- 4^{ème} point, réduire la rapidité du système, première mesure de protection au niveau du site

I - Connaissance du phénomène et de son information

Au niveau de la connaissance, l'Etat a évalué le risque à l'échelon centennal et a porté connaissance de ce phénomène auprès des mairies en octobre 2011.

Parallèlement à cette première phase, la carte des aléas sur les risques de submersion marine qui est présentée, va continuer à être affinée, l'objectif étant de la finaliser après concertation avec les collectivités pour la fin 2012. D'autres études en parallèle sont en cours pour définir l'aléa submersion marine avec la prise en compte du changement climatique à l'horizon 2100 avec une hauteur d'eau supplémentaire de 60cm. La décision a été prise au niveau national de revoir également l'aléa « érosion » du site du Platier d'Oye.

Suite à cette carte d'aléas, on va définir les enjeux, c'est-à-dire le croisement entre le risque naturel et l'occupation des sols, pour définir les risques au niveau de l'habitat. L'Etat va entreprendre également une étude sur la vulnérabilité du bâti par rapport au risque d'inondation. En ce qui concerne le lotissement des Escardines, il s'agit de vérifier la vulnérabilité des maisons pour pouvoir arriver à un règlement d'urbanisme qui soit le plus efficace possible. La coopération des habitants est donc requise. Cet inventaire sera défini, et des prescriptions seront intégrées dans le règlement final. D'autre part, l'Etat va entreprendre une stratégie de gestion de crise, c'est-à-dire définir les modalités, pour que le jour du risque les missions de protection de la population se fassent le mieux possible.

II – Gestion de crise

En cas de situation exceptionnelle, l'Etat mettra en place une gestion de crise pour assurer la protection des personnes.

Suite au retour d'expérience de Xynthia, un nouveau dispositif de météo France a été mis en place spécifiquement pour le littoral. L'objectif étant de se préparer à faire face à l'événement afin que le jour critique tout le monde se mobilise, non seulement la collectivité, le Préfet mais aussi les citoyens concernés. Il faudra savoir réagir au moment où les informations d'alertes seront données afin de favoriser les secours et les interventions pour la sécurité de tout le monde.

Auparavant, il existait le pictogramme inondation, orage, tempête. Depuis 6 mois, il existe un pictogramme « vague submersion » qui figure sur la frange littoral et lance en cas de risque une vigilance, jaune, orange ou rouge. Tout le monde y a accès sur internet sur le site de météo France.

III – Maîtrise de l'urbanisation

Au niveau de l'urbanisation, l'enjeu est de ne plus exposer de nouveaux enjeux aux aléas centennales. Elle fera l'objet d'un zonage, d'une réglementation et d'une enquête publique. Tout le monde sera invité à participer à cette procédure.

Le Préfet a signé l'engagement de ce nouveau Plan de Prévention des Risques Littoraux le 13 septembre 2011 et dispose d'un délai de 3 ans prolongeable de 18 mois pour mener à bien cette mission.

Le périmètre retenu est celui simulé sur la vidéo de la carte d'aléas. Si Oye-Plage est concernée, d'autres communes situées plus à l'arrière le sont également comme Nouvelle-Eglise, Vieille-Eglise, St Folquin, Offekerque et sur le littoral nordiste, Grand Fort Philippe, Gravelines, St Georges de l'Aa. Cette procédure sera donc menée conjointement avec le département du Nord.

Au niveau de l'urbanisme, le Plan de Prévention des Risques Littoraux est en préparation, le Préfet a pris des dispositions de prescriptions. Les modifications apportées à la carte d'aléas de 2006 ont été communiquées en octobre 2011 et seront validées en 2012.

Cette procédure fera l'objet de concertations. Des comités de concertations vont se mettre en place pour mener à terme cette procédure qui finira par une enquête publique et sera clôturée en 2015. Cela définira les règles d'urbanisme et les règles de sauvegarde de l'habitat existant.

IV – Mesures de protection

La protection n'a pas pour but de faire face à un événement exceptionnel ou un risque centennale, en effet, chaque ouvrage de protection a ses limites. Néanmoins ce n'est pas pour cela qu'il ne faut rien faire. Il faut se protéger des événements tels que les grandes marées et les tempêtes mais il est illusoire de croire qu'on peut se protéger de l'événement centennial. Dans ce cas, les mesures de gestion des crises seront les seuls recours. La gestion des risques est une culture globale qu'il faut partager.

Au niveau de la protection, un fond spécial existe pour la prévention des risques naturels majeurs, c'est un fond de solidarité national qui est issu d'une partie des cotisations versées aux assurances. Il permet de mettre en place les plans de gestion, de financer les études et d'apporter une aide aux particuliers. A ce titre, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un programme destiné à mettre en place toutes les actions complémentaires.

Le règlement d'urbanisme peut prescrire des recommandations facultatives ou obligatoires vis-à-vis des habitations existantes pour ce risque centennal. Par exemple, on peut demander aux plain-pieds de s'équiper d'une échelle et d'installer une fenêtre de toit pour avoir une issue de secours, en cas de risque majeur. Dans ce cas-là, le fond de prévention national apportera son concours financier à ce type d'aménagement.

En conclusion

C'est la connaissance de plus en plus précise du risque de submersion marine sur la commune de Oye-Plage qui nécessite de s'engager dans un plan de gestion global et surtout de se préparer à la gestion de crise en cas d'événement, qu'il soit centennal, cinquantenal, ou millennal.

L'enjeu est de combiner les intérêts de chacun dans une démarche structurée, concertée, et intégrée. On dispose d'un délai de 3 ans pour mener à bien cette mission qui doit en même temps apporter une réponse à tous les autres éléments, au niveau de la protection du site, de l'habitat, de la gestion de crise, de l'amélioration de la connaissance du risque.

DEBAT PUBLIC

Le public :	Madame Anquez demande des explications sur une réponse reçue des services de l'Etat qui indique le caractère non imminent du risque de submersion marine pour son habitation.
M Fourdrinoy Réponse sur le risque imminent :	Patrice FOURDRINOY (DDTM) explique qu'aujourd'hui le risque de rupture du cordon dunaire n'est pas imminent pour le lotissement, puisque la largeur actuelle de ce cordon peut encore supporter plusieurs tempêtes. Les études sur l'érosion sont en cours, elles préciseront l'évolution prévisible du cordon dunaire.
Le public :	Quel sera l'impact de l'aménagement du Port de Calais 2015 sur Oye-Plage?
Nicolas LEPENNE (DDTM)	Nicolas LEPENNE (DDTM) répond que l'étude d'impact a été réalisée par le Conseil Régional qui est maître d'ouvrage du projet. Les effets du courant et la sédimentologie ont été pris en compte. Cette étude conclut à une situation stable du littoral. L'étude est disponible et consultable sur internet.
Association des Escardiens Mme Haggeman :	Madame Haggeman, de l'association des Escardiens, s'inquiète des travaux réalisés sur le Platier d'Oye et sur les marais qui y sont creusés. Pour elle, ces travaux aggravent la situation et vont finir par noyer le lotissement. "On fait rentrer de l'eau au détriment des gens"

EDEN 62, M. Driencourt :	Le représentant d'EDEN 62, M. Driencourt explique que les travaux sont des travaux d'entretien qui n'aggraveront pas le risque de submersion. Il s'agit de réaliser le curage des mares de huttes, de régaler les digues entre les mares pour revenir à l'état initial. Les chenaux qui évacuent les eaux et la digue 1925 qui protège la zone contre des niveaux marin proche de 4m90 ne sont pas touchés.
Question de l'association des Escardiens à Mme la Sous- Préfète :	Le commissaire enquêteur de Calais a fait part aux membres de l'association des Escardiens de la possibilité d'obtenir du sable d'extraction du port de Calais excédentaire (Wissant a pu déjà en bénéficier) Pourquoi ne pas l'utiliser également pour renforcer le cordon dunaire de Oye-Plage ? Est-ce que M. Driencourt de l'EDEN 62 ou le Conservatoire auraient des objections à l'arrivée du sable de l'extraction du Port de Calais pour le renforcement du cordon dunaire face au lotissement étant donné qu'il s'agit de matériaux naturels ?
Mme la Sous- Préfète :	Ce n'est pas si simple que cela. Il est vrai que le bon sens voudrait que l'on puisse renforcer la dune et pourquoi pas, profiter des matériaux qui viennent de travaux effectués ailleurs, mais ce n'est pas à EDEN 62 d'en décider. C'est un sujet dont l'efficacité est incertaine et qui pose encore débat. Cette question est actuellement à l'étude dans les services de la DDTM et la DREAL pour voir si ce serait efficace localement . Il faut être prudent avant de s'engager car ce sont des montants financiers importants.
Le public :	Madame ANQUEZ explique qu'elle a des difficultés à vendre son bien parce que sa maison est située en zone d'aléa fort submersion marine. D'autres personnes expliquent qu'elles ont acheté récemment mais n'ont jamais été informées des risques majeurs de submersion marine.
M. le maire :	M. le Maire répond que les nouveaux acquéreurs doivent en principe être informés par leurs notaires. Ils doivent également venir aux renseignements à la mairie. Il explique que les services de l'Etat et la municipalité cherchent des solutions mais que le risque de submersion marine n'est pas un problème que pour les Escardiens mais aussi pour l'ensemble des habitants de Oye-Plage.
Julien Henique :	Julien HENIQUE (DREAL) explique que l'on est à un temps "critique" puisqu'on vient de remettre à jour l'existence du risque de submersion marine qui avait disparu de la mémoire collective. C'est le travail sur la prévention, la protection et la gestion de crise qui va apaiser la situation et rassurer les habitants.
Le public :	Une personne du public assure que les habitants des Escardines vivent normalement, et qu'ils ne pensent pas aux submersions marines. Certains voudraient vendre leurs maisons mais elles sont invendables. Il dit que des habitants d'autres communes les plaignent car tous ont entendu parler du risque d'inondation aux Escardines.

Mme la Sous-Préfète :	Mme la Sous-Préfète rappelle que le lotissement des Escardines, bien que situé au bord de la mer, n'est pas considéré comme en danger imminent et qu'il n'est pas envisagé de racheter les maisons comme à La Fos-sur-Mer. Pour l'instant, il n'est pas question d'évacuer ni de racheter les maisons des Escardines, d'Oye-Plage et des secteurs environnants. Le principal souci est de veiller à la sécurité des habitants en prenant des mesures de protection. Elle rappelle qu'aujourd'hui on traite du sujet de submersion marine et non de l'impossibilité de vendre les maisons. Il est vrai que 2 ans après la tempête de Xyntia, il y a des traumatismes qui font que des gens veulent partir mais ceux qui y sont, en tout cas, n'ont pas pour l'instant, de raisons de se débarrasser de leur bien.
Le public :	Le public est d'accord mais veut qu'on parle un peu moins des Escardines car le risque concerne également la ville entière et les communes avoisinantes.
Le public :	Certaines personnes font la remarque que la couleur rouge sur les cartes stigmatise le quartier des Escardines. Ce sentiment n'existe pas pour les secteurs situés le long des rives de l'Aa, pourtant également zonés en rouge.
Julien Hénique :	Même si les niveaux d'aléas sont les mêmes, c'est surtout la situation du lotissement (derrière un cordon dunaire et à proximité immédiate de la mer) qui crée ce sentiment. Julien HENIQUE (DREAL) précise que l'on ne focalise pas sur les Escardines, et que le niveau d'information est le même pour toutes les communes concernées car le traitement est global. Il précise que les réunions publiques sont demandées par les maires. Cela montre que les élus locaux désirent travailler avec les services de l'Etat pour faire avancer le projet de protection contre les submersions marines.
Le public :	Pourquoi fait-on alors une réunion que pour les Escardines ? Pourquoi ne pas évoquer également les projets des autres communes avoisinantes ? Cela dédramatiserait la situation du quartier des Escardines sur lequel on focalise.
M. le maire :	Mme la Sous-Préfète et l'ensemble des maires les plus concernés par ces aléas, Dunkerque, Sangattes, Blério, etc.. ont participé à plusieurs réunions et ont interpellé les services pour avoir un traitement global. Ils ont demandé au Syndicat Mixte de la Côte d'Opale s'il était possible qu'il se saisisse de cette problématique étant donné qu'il en a la compétence. Il précise qu'ils agissent tous ensemble sur la matière mais que leur tort est de ne pas communiquer systématiquement la dessus.
Le public	Une demande est faite afin que l'on communique pour expliquer que le lotissement des Escardines n'est pas le seul problème et que c'est tout le littoral qui est concerné.

- M. le maire : Le maire répond qu'il ne pense pas que cela va rassurer énormément de monde, et qu'il ne sert à rien d'alimenter les craintes. Il précise qu'à aucun moment, il n'a stigmatisé les Escardines.
- Le public : Une personne précise que sur les cartes le repérage des habitations est difficile à interpréter et que des questions se restent posées au sujet des différentes couleurs.
- Julien Hénique Julien HENIQUE (DREAL) explique le croisement des données Hauteurs/Vitesses pour les cartes des aléas. Le travail sur les enjeux qui permettra de recenser les biens vulnérables, de distinguer les zones actuellement urbanisées et les zones non urbanisées. Le zonage résultera du croisement des données aléas/enjeux et le règlement d'urbanisme associé indiquera les prescriptions et les mesures de protection qui pourront être préconisées et subventionnables avec le fonds Barnier (pour les particuliers financements de 40% des travaux rendus obligatoires par les PPRN).
- Le public : La prévention est le meilleur moyen, et l'entretien de ce qui existe déjà en fait parti. Pourquoi les waterings ne sont-ils jamais nettoyés ? Ils sont pleins et débordent. Les berges s'affaissent, les grillages sont détruits. Malgré les courriers pour le signaler, rien n'est fait.
- M. le maire : Il ne peut s'expliquer à la place de l'Union des Waterings mais informe qu'il existe des sections de waterings qu'il faut contacter.
- Le public : Un habitant dit qu'il habite les Escardines depuis 30 ans et demande comment il sera prévenu si un jour un événement exceptionnel arrive.
- Mme la Sous-Préfète : Suite à l'état des lieux, des documents vont être analysés et le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) va prendre forme. Cela durera des mois, il examinera la dangerosité secteur par secteur, rue par rue, de nouvelles concertations et des échanges auront lieu à ce moment-là.
- Le 2eme volet de cette réunion répondra à la dernière question posée qui porte justement sur les mesures de secours et d'alerte qui devront être mise en œuvre quand les événements de submersion marine surviendront. Des mesures sont déjà prises, elles sont synthétisées dans un document qui s'appelle le Plan Communal de Sauvegarde. M. Francis Manier, Secrétaire Général, chargé de sujet d'alerte et de prévention va expliquer comment cela fonctionne car plusieurs communes ont obligation de produire ce document qui doit être très précis pour permettre la mise en sécurité de la population.

M. Manier :

Météo France produit deux fois par jour une carte de vigilance qui concerne les vents violents, les précipitations, les crues, les avalanches etc... Cette carte de vigilance est produite à 6h le matin et à 16 h et est valable 24h. Elle symbolise en 4 couleurs (vert, jaune, orange, rouge) le risque du phénomène météorologique afin d'intervenir au niveau du département.

Évidemment, le rouge signifie que la situation très exceptionnelle. Il existe également une carte de vigie-crue. Ces documents sont en accès libre sur Internet.

Pour ce qui concerne la vigilance de submersion marine, le phénomène est symbolisé par une borne qui est rajoutée le long du littoral et qui change de couleurs selon l'intensité. Le résultat de cette mise en vigilance est de pouvoir faire face à une alerte. Parmi ces mesures, il y a la mise en sécurité de la population qui consiste à évacuer les maisons provisoirement pour se mettre à l'abri dans les salles municipales, le temps que le phénomène passe. Les populations à risques (âgées, malades, bébé etc...) sont ciblées pour être évacuées en priorité. Un certain nombre de dispositions sont prises en concertation avec le Préfet et le maire de la commune et seront arrêtées pour faire face en fonction des événements et de l'état des lieux.

La loi du 13 août 2004 prévoit dans son article 13 que les communes qui sont situées dans un rayon de sécurité d'un site industrielle ou dans le rayon de prévention d'un risque naturel, doivent réaliser obligatoirement un Plan Communal de Sauvegarde. Les autres étant également incitées à le faire. Ce PCS est composé de deux parties :

- 1^{ère} partie, définition et explication du risque.
- 2^{ème} partie, le maire prévoit des mesures adaptées en fonction de sa population et des caractéristiques de sa commune. Exemple : recenser les personnes à risque, les moyens de secours à disposition, éventuellement les moyens de signalisations, les différents moyens de réponse, ouvrir la salle de fêtes ou accueillir les gens si nécessaire, prévoir des couvertures etc... Il existe tout un panel de dispositions.

Puis en arrière, toute une batterie de plan existe (plan ORSEC pour le plus connu), ainsi que des annexes spécifiques à chaque risque. Ces plans-là sont mis en œuvre par les services de secours, et si c'est nécessaire, le Préfet prendra la décision de mettre en place des mesures complémentaires. Il faut que les habitants prennent conscience des risques mais aussi qu'ils sachent s'organiser à titre individuel afin qu'ils ne soit pas surpris le jour J.

M. le maire :

Le Plan Communal de Sauvegarde de Oye-Plage a été adopté. Il reprend les éléments évoqués par M. Manier. Ses services y ont travaillé comme sur le Dicrim (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Celui-ci concerne tous les risques naturels et technologiques, détermine la responsabilité du maire, ce qu'il doit faire et ce que doit faire la population. Ce document, une fois validé, sera distribué aux habitants, il faudra le conserver précieusement dans l'éventualité d'une alerte.

Concernant l'alerte, il existe des messages radio, des voitures avec haut-parleur et la possibilité d'une alerte SMS sur portable est actuellement testée mais tant qu'il n'y en a pas besoin réellement, on ne doit pas affoler la population.

Le public :

Une personne repose la question du financement des travaux imposés par les prescriptions du règlement d'urbanisme.

Julien Hénique :

Pour l'instant, les travaux à réaliser n'ont pas encore été définis, il faut attendre les conclusions de l'étude de vulnérabilité sur les maisons. S'il y a prescription de travaux, une aide nationale sera prévue, à hauteur de 40% du montant de travaux (les travaux ne pouvant excéder un montant supérieurs à 10% de la valeur du bien).

Le public :

Une personne précise que la majorité des occupants de ce lotissement sont des personnes retraitées qui ne pourront pas payer le reste du montant des travaux même s'ils obtiennent une aide de 40% du montant total.

Julien Hénique :

Dans le cas, de travaux prescrits pour la protection, d'autres aides existent, régionales, départementales, intercommunales, communales etc... et viendront en complément.

Le public :

Et que fait la population si cela arrive bientôt, en avril 2012, par exemple ?

Réponse de la DDTM :

Il a été dit au cours de la réunion que pour l'événement centennal, il n'y avait pas de prévention possible. Aujourd'hui, ce n'est qu'une simulation mathématique qui sert de base de réflexion et ce n'est pas une prédiction certaine de l'événement. Aujourd'hui grâce à la dune, et aux berges de l'Aa qui ne sont pas plates, avant que cela déborde, il faut que l'eau monte au-dessus des berges de l'Aa et que la quantité d'eau soit suffisante pour arriver jusqu'au lotissement. Cela n'arrivera pas forcément mais on part de l'hypothèse la plus pessimiste pour essayer de se protéger au mieux. L'important est de se préparer dès maintenant. Un des outils étant le plan de prévention des risques, mais auparavant il y a des étapes obligatoires à suivre. Beaucoup de monde doit être consulté au préalable. Le dispositif ne sera pas prêt avant 2014, mais ce n'est pas pour autant qu'en cas de problème, les mesures que l'on prévoit sont nulles et non avenues, en cas de besoin, on les appliquera.

Julien Hénique :

Ce plan devrait être approuvé d'ici 2 à 3 ans mais il y a 3 choses importantes à savoir :

- 1/ Ne plus installer de maisons dans ces zones.
- 2/ S'assurer que la vie des gens soit préservée même s'il y aura certainement des dégâts matériels. C'est le dispositif d'alerte.
- 3/ Travailler à l'amélioration de la protection, revoir le projet de réensablement de la dune, il y a également des dispositifs expérimentaux mis en place avec le conservatoire du littoral afin de stabiliser la dune.

Le public : Une personne informe que les compteurs électriques du lotissement sont tous au ras du sol.

Julien Hénique C'est justement, ce genre de problème qu'il faudra faire remonter lors de l'état des lieux. EDF devra ensuite faire ce qu'il faut afin que les compteurs soient protégés en cas d'inondation.

Le public : Dernière question au sujet de secousses qui ont été ressenties le 2 mars à 6h25
Monsieur le Maire n'a pas eu connaissance de ces secousses et va se renseigner sur ce sujet.

Fin

La Sous-Préfète



Chantal MANGUIN-DUFRAISSE